

Gîte de Mougon en Touraine

7 rue de l'écluse, 37220 Cruzilles – Tel : 06.98.51.53.63 - Web : www.gitemougon.fr

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

(à jour au 27 février 2020)

Validation d'une réservation

Toute réservation est assortie d'une confirmation écrite, et du versement d'un acompte de 30% du montant total par chèque, à l'ordre de Mme RAIMBAULT Maryse (sous réserve d'acceptation). L'acompte devra être versé au plus tard sous 8 jours.

La confirmation et l'acompte doivent être envoyés à l'adresse suivante : *Mme Maryse Raimbault, 14 rue de la rouillerie, 37420 Beaumont en Véron.*

L'acompte vient en déduction de la facture totale le jour du départ. C'est à partir de l'encaissement de l'acompte que la réservation est définitive. Le versement de l'acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales de location.

Les tarifs incluent l'électricité et le chauffage. La taxe de séjour n'est pas comprise.

Mode de règlement le jour de départ : chèque bancaire ou espèces.

Annulation

En cas d'annulation, l'acompte versé reste acquis au propriétaire. Toutefois, si l'annulation intervient plus d'un mois avant le séjour, l'acompte reste la propriété du client et pourra être utilisé pour une nouvelle réservation avant la fin de l'année civile, ou être remboursé à sa demande.

En cas de séjour écourté, l'intégralité du montant du séjour sera dû et facturé.

Accueil

Heure d'arrivée, mise à disposition du gîte : de 14h00 à 16h00.

Heure de départ : libération du gîte à 10 h, sauf accord préalable entre les parties.

Les animaux de compagnie sont admis.

Art de vivre

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, il est demandé de **ne pas fumer dans le gîte** (un cendrier est à disposition sous le préau). Le client s'engage à rendre le gîte en parfait état à la fin du séjour, et à déclarer et à assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Les enfants évoluent au sein de la propriété sous l'unique responsabilité des parents.

Effets personnels

En cas d'oubli dans le gîte à l'issue du séjour, les effets peuvent être envoyés à la personne concernée, sur sa demande et à ses frais. Au delà d'un mois et sans réclamation, les objets trouvés seront détruits.

Sécurité

Seules les personnes enregistrées au gîte peuvent séjourner. Les personnes invitées sont sous votre entière responsabilité.

Les présentes conditions de location sont modifiables à tout moment sans préavis.

L'acceptation et le respect de ces conditions de location sont acquis dès le versement de l'acompte.

Gîte de Mougou en Touraine

7 rue de l'écluse, 37220 Cruzilles – Tel : 06.98.51.53.63 - Web : www.gitemougou.fr

CONTRAT DE RESERVATION DU GITE

(à jour au 27 février 2020 – ce document n'est pas une facture)

Votre séjour se déroulera du / / au / /

Arrivée entre 14 h et 16 h - Départ avant 10 h

(N'oubliez pas de nous prévenir de l'heure de votre arrivée, notamment en cas d'horaire décalé)

VACANCIER :

M / Mme :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel : Mail :

COMPOSITION DE LA FAMILLE :

..... Adultes / Enfant(s) (de 2 à 14 ans) / Enfant(s) (moins de 2 ans)

Animaux acceptés.

PRIX DU SEJOUR :

Prix par semaine (du samedi au samedi)	Pour 1 à 2 personnes	Pour 3 / 4 personnes	Pour 5 / 6 personnes
Basse saison <i>septembre à mai (hors vacances scolaires)</i>	300 €	360 €	400 €
Haute saison <i>juin, juillet, août + vacances scolaires</i>	350 €	400 €	450 €
Forfait Week-end	150 à 300 € selon le nombre de personnes		
Dépôt de garantie	150 €	200 €	
Caution ménage	50 €		

*Paiements acceptés : espèces et chèques.
Les tarifs s'entendent TTC, chauffage et électricité inclus.
Taxe de séjour non incluse.*

TOTAL GLOBAL : €

Cette réservation prendra effet à réception du présent contrat daté et signé (un exemplaire à conserver), accompagné d'un acompte de 30% du prix total du séjour, à régler par chèque bancaire à l'ordre de Mme RAIMBAULT Maryse. Date limite de réception : 8 jours ouvrés après votre demande de réservation. Le solde est à régler lors du départ. Lors de votre arrivée, deux chèques vous seront demandés : le dépôt de garantie, et la caution ménage (voir les montants dans le tableau ci-dessus). Ces deux chèques vous seront rendus lors de votre départ, après l'état des lieux.

Nous soussignés, « les parties » au contrat, déclarons être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales de location ci-jointes.

A, le / /

A, le / /

signature du propriétaire

signature du client, précédée de la mention « lu et approuvé »

*A imprimer et à renvoyer à l'adresse suivante, accompagné du chèque de caution de 30% du montant total.
Mme Maryse Raimbault – 14 rue de la Rouillerie – 37420 Beaumont en Véron*